



Kinshasa, le 24 FEB 2022

URGENT

N° 0553/CAB/MIN/ECONAT/JKY/CTY/mmk/2022

N° 1914/CAB/MIN-COMEXT/JZ /AKM/2022

Transmis copie pour information à :

• Son Excellence Monsieur le Président
de la République, Chef de l'Etat
(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
Palais de la Nation

• Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
(Avec l'expression de ma très haute considération)
Hôtel du Gouvernement

- Monsieur le Ministre des Finances ;
- Madame la Gouverneure de la Banque Centrale
du Congo ;
- Madame le Secrétaire Général au Commerce
Extérieur ;
- Monsieur le Secrétaire Général à l'Economie
Nationale ;
- Madame le Directeur Générale des Douanes et
Accises « DGDA » ;
- Association Congolaise des Banques.
(Tous) à KINSHASA

**A Monsieur le Directeur Général
de la Société MINO CONGO
à KINSHASA**

Concerne : **Interdiction d'importation**

Monsieur le Directeur Général,

Dans le cadre de l'action du Gouvernement visant d'une part, à assainir le secteur de l'importation des biens de grande consommation et, d'autre part, à préserver le pouvoir d'achat des consommateurs contre la fraude et la spéculation et sur instruction de la Haute Hiérarchie, vos autorisations d'importations sont suspendues jusqu'à nouvel ordre pour raisons d'enquête ordonnée par une décision de la 31^{ème} réunion du conseil des Ministres du vendredi 15 mai 2020.

Aussi, il sied de porter à la connaissance de l'Association Congolaise des Banques (ACB) et à Madame la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo, qui nous lisent en copie, que les Banques Commerciales ne doivent plus délivrer des licences d'importation à la société susmentionnée de même qu'elles doivent suspendre l'exécution des licences en cours de validité et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Veillez agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'assurance de notre parfaite considération.

Jean-Lucien BUSSA TONGBA
Ministre du Commerce Extérieur

Jean-Marie KALUMBA YUMA
Ministre de l'Economie Nationale